



Levé injonction d'éloignement

Par **Vince81580**, le 14/10/2023 à 19:29

Bonsoir

Une mesure d'éloignement (violence conjugales sous emprise d'alcool) a été mise en place sur demande du procureur obligation de soin alors que ma conjointe l'avait retiré lors de ma garde à vu

Suite à cette mesure je me suis retrouvé sans domicile fixe et 15j après sans emploi au vu de la situation

Je suis actuellement suivie par un psychiatre et une psychologue ainsi qu'une association spécialisée en addictologie

Je monte aussi un dossier pour effectuer une cure pour l'alcool

Cela fait plus d'1 mois que cette injonction a été mise en place

Ma conjointe et moi-même souhaitons revivre ensemble

Quels démarches faire afin de lever cette injonction ?

Mon avocat me dit qu'il est trop tôt pour faire quoi que se soit..

Sachant que je suis toujours sans domicile fixe

J'ai une obligation de travailler et de me reloger mais comment faire quand on a plus rien?

Merci de m'aider

Cordialement

Vincent

Par **Marck.ESP**, le 14/10/2023 à 21:11

Bienvenue

Suivez les conseils de votre avocat et en attendant que cela s'arrange, je vous recommanderais de vous rapprocher des organismes compétents dans votre département,

tels que les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, qui pourront vous aider à bénéficier des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, ainsi qu'à élire domicile auprès d'eux, conformément à l'article L264-1 du Code de l'action sociale et des familles.